

La **v**ue  
de vos  
enfants  
à l'école  
maternelle

Service  
de protection  
maternelle  
& infantile



# Savez-vous

que :

**16%** des enfants ont un **trouble visuel**

**65%** des défauts de vision sont **héréditaires**

**90%** des amblyopies\* **dépistées avant 2 ans guérissent**, ce pourcentage tombe à 5% après 8 ans

Le développement de la vision se poursuit **jusqu'à l'âge de 6 ans**.

Les bons résultats scolaires dépendent en partie d'une bonne vision. La vie moderne nécessite chez l'adulte une bonne vision : conduite automobile, utilisation d'écran...

\* *amblyopie : perturbation de la vision centrale de la rétine entraînant une baisse de vision non améliorable par des verres correcteurs.*



## La vision des couleurs

En maternelle, votre enfant dessine beaucoup. Il est utile de savoir s'il a une bonne vision des couleurs. La mauvaise vision des couleurs, ou daltonisme, atteint 9 % des garçons et 0,5 % des filles.

**Certaines professions sont inaccessibles aux daltoniens.** Des tests pour le dépistage des troubles de la vision des couleurs existent.

*Parlez-en à votre ophtalmologiste.*



## Les **signes** d'un *trouble visuel* chez l'enfant

- Grimaces
- Plissement des yeux
- Fermeture fréquente d'un œil
- Torticolis
- Picotement des yeux
- Yeux rouges le soir
- Gêne à la lumière
- Maux de tête fréquents
- Déviation permanente ou occasionnelle d'un œil, enfant rêveur
- Enfant inattentif, maladroit...

*Si vous remarquez  
un de ces signes,  
consultez un  
ophtalmologiste*





## Il est nécessaire de faire examiner la vue de votre enfant très jeune\*

Son confort et son avenir dépendent d'une correction précoce s'il a un défaut visuel. Et si votre enfant doit porter des lunettes quelques années, sachez qu'il existe aujourd'hui de très belles montures en matière plastique. Evitez pour les petits les montures métalliques aisément déformables.

*\* surtout s'il y a des porteurs de lunettes dans la famille ou si l'enfant a posé des problèmes à la naissance.*



### **Service PMI *Secrétariat Ecoles maternelles***

Conseil général de Meurthe-et-Moselle  
48 Esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19  
54035 Nancy Cedex  
Tél : 03 83 94 52 46